

Décision Générale colonial

Décision n° n°21 allocations

n°21

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 17 novembre 1923
Numéro JO n° 324 du 30/11/1923	Date du numéro 30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

une allocationnt de45 fr par mois est attribuée au garde indigene, Charus d'assurer l'éclairage et lentretien du feu de la balise d'obock.